
Réunion de la formation Emploi-revenus du 10 mars 2004

SYNTHÈSE

L'ordre du jour de la réunion de la formation Emploi-revenus du Cnis du 10 mars 2004 comportait trois points : la nouvelle enquête emploi, la construction des indicateurs devant accompagner la stratégie européenne pour l'emploi et l'examen pour avis d'opportunité de six enquêtes.

La **nouvelle enquête emploi de l'Insee** fournit des résultats trimestriels et répond aux objectifs européens d'harmonisation des questionnaires, des modes de collecte et de la précision des résultats. Désormais réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre et non plus une seule fois par an, elle permettra de mieux saisir les phénomènes infra annuels de variation de l'emploi et du chômage. Elle est plus riche en informations sur la multi activité, sur la formation professionnelle continue, sur les horaires de travail.

Les projets d'études portent sur le suivi de l'évolution saisonnière de l'emploi et du chômage au sens du BIT, la multi activité, l'analyse des transitions emploi/chômage/inactivité et l'évolution du volume annuel d'heures travaillées. Ce dernier point pourra alimenter les réflexions du « Groupe de Paris », un groupe des Nations Unies qui travaille notamment sur la mesure et la comparabilité de la productivité du travail.

La diffusion « standard » de l'enquête emploi de l'année n prendra la forme d'un *Insee Première* présentant les résultats généraux en moyenne annuelle, d'un cédérom annuel de tableaux *Insee Résultats* et d'un cédérom des données détaillées des quatre trimestres, disponibles vers le mois d'avril de l'année n+1. Deux à trois *Insee Première* thématiques et des articles plus détaillés dans la revue *Économie et Statistique* compléteront cette diffusion.

Conséquence de l'évolution de l'enquête emploi, les séries de taux de chômage mensuel au sens du BIT ont été révisées en 2003 en utilisant les résultats de la nouvelle enquête en moyenne annuelle sur la période d'avril 2002 à mars 2003. En avril 2004 c'est la moyenne annuelle sur l'année civile 2003 qui servira au recalage des estimations. Enfin, vers 2006-2007 on disposera de séries assez longues sur l'enquête emploi, qui sera alors utilisée chaque trimestre pour le recalage des taux de chômage par sexe et âge.

Jérôme Gautié, de l'université de Reims, a donné le **point de vue d'un chercheur sur l'enquête emploi en continu**. Il a évoqué la question de la rupture des séries, qui se pose à tous les utilisateurs de l'enquête.

Il s'est demandé si la nouvelle enquête permettra de mieux appréhender l'hétérogénéité de la société, qui demande des analyses plus individuelles et des indicateurs de dispersion des résultats. Il a relevé que la réduction de la durée du panel, le ménage étant présent quinze mois au lieu de deux ans dans l'échantillon, peut être un inconvénient pour les utilisateurs.

Enfin, conséquence de l'harmonisation des questionnaires, l'interviewé n'auto déclare pas son statut vis à vis de l'emploi en début d'enquête mais à la fin du questionnement, ce qui peut influencer sa réponse. Or la différence entre la situation « statistique » et la situation ressentie par l'intéressé dans l'enquête emploi était utilisée dans l'exploitation d'autres enquêtes pour reclasser la situation déclarée spontanément par les personnes interrogées.

Lors de la discussion qui a suivi, il a été rappelé que l'échantillon de l'enquête n'est pas un panel de ménages mais, comme c'était déjà le cas dans l'enquête annuelle, un panel de logements. Le rapprochement des fichiers de deux années consécutives reste possible avec le nouvel échantillon, qui permettra en outre une meilleure mesure des transitions infra annuelles. Mais c'est un échantillon représentatif des personnes qui ne déménagent pas et qui ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population, du moins pour le comportement sur le marché du travail.

La **stratégie européenne pour l'emploi** (SEE) a été initiée lors du sommet de Luxembourg de novembre 1997. Entre 1998 et 2002, une nouvelle méthode ouverte de coordination (MOC) s'est mise en place. Tous les ans des lignes directrices étaient déclinées au sein d'axes de développement recommandés pour chaque Etat-membre par la Commission européenne. Les objectifs européens ont évolué après le sommet de Lisbonne en mars 2000 : des taux d'emploi à atteindre en 2010 ont été fixés, la qualité de l'emploi a été introduite. En 2003, de nouvelles lignes directrices ont été déterminées. Les Plans Nationaux d'Action pour l'Emploi (PNAE) sont passés d'un rythme annuel à un rythme triennal et la logique de résultats a remplacé la logique de moyens.

Un groupe technique a été créé auprès du Comité de l'Emploi dès 1998 pour construire les **indicateurs** permettant de suivre la stratégie européenne pour l'emploi. Il a progressivement élargi son champ à l'ensemble des lignes directrices européennes et aux objectifs plus transversaux comme la qualité de l'emploi. Au niveau national un groupe inter administratif, piloté par la Dares, prépare l'annexe statistique du PNAE. Les indicateurs retenus doivent non seulement être pertinents, mais aussi mesurables au niveau communautaire. Leur comparabilité en niveau absolu n'est pas toujours suffisante, en particulier lorsqu'ils sont issus de sources nationales, il faut donc en étudier l'évolution. Par ailleurs, l'utilisation du niveau des indicateurs pour établir un classement des pays n'est pas satisfaisante et présente des risques.

L'intervention de Robert Villeneuve, délégué général d'Eurexcter, a porté sur trois points. Les **indicateurs** apparaissent comme très techniques mais ils n'en ont pas moins un caractère politique. Il est donc important de consulter les utilisateurs potentiels, et notamment les partenaires sociaux, lors de leur élaboration sous peine de voir ces indicateurs contestés. Par exemple, l'indicateur du taux d'emploi des femmes ne prend pas en compte le nombre d'heures travaillées. Un indicateur se référant à des équivalents temps plein serait une autre façon de considérer le phénomène, et ne donnerait pas les mêmes résultats. La France serait ainsi au même niveau que le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, alors qu'elle est loin derrière avec l'indicateur communautaire.

Les **comparaisons entre pays** n'ont pas grand sens, la taille de leurs populations étant très dispersée. Les agglomérations urbaines européennes, prépondérantes dans l'économie de l'Union, seraient une base de comparaison plus intéressante.

Enfin, la stratégie européenne de l'emploi apparaît comme une **juxtaposition d'objectifs** sans qu'une stratégie globale soit définie. Or, les interactions entre les différentes politiques mises en place pour répondre aux objectifs peuvent conduire à des incohérences. Les partenaires sociaux doivent alors exercer leur rôle dans la critique positive mais politique des dispositifs qui sont proposés, du sens qu'ils ont et des conséquences qu'ils peuvent avoir.

Les participants au **débat** ont noté que l'harmonisation européenne est beaucoup plus avancée dans les domaines économique et monétaire que dans le domaine social. Cette différence ne reflète pas une hiérarchie de l'intérêt accordé par l'Europe aux politiques en question. Mais l'euro est une monnaie fédérale, il est donc compréhensible que la BCE demande l'harmonisation des indicateurs macroéconomiques. En revanche, chaque Etat étant souverain pour la conduite des politiques sociales, selon le principe de subsidiarité nationale, la pression en faveur de l'harmonisation est moins forte.

Les six enquêtes présentées pour **avis d'opportunité** ont reçu un avis favorable de la formation. Il s'agit du module ad hoc européen 2005 de l'enquête emploi « *Conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle* », du module ad hoc européen 2006 de l'enquête emploi « *Transition vers la retraite* », de l'enquête sur la *formation continue 2006*, de l'enquête « *Information Vie Quotidienne 2004* », de celle sur les *perspectives de croissance et de création d'emploi dans l'union européenne PCCE 2004* et de l'enquête sur le *coût de la main-d'œuvre ECMO 2004*.

La formation a demandé que l'enquête PCCE 2004 soit mieux exploitée et diffusée que celle de 1999 ; et que la publication des résultats de l'enquête ECMO 2004 soit accompagnée de la présentation des éléments de contexte –relatif notamment aux différences de productivité du travail– qui limitent la comparabilité des résultats entre les différents pays.